



MÉMOIRE

**Étude des impacts reliés au déclassement de la  
centrale nucléaire Gentilly-2  
et du plan de diversification économique  
pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie**

PAR

**L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique**

Dans le cadre de  
**La Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles**

30 janvier 2013

**RÉDACTION**

Kim Cornelissen, vice présidente AQLPA  
Responsable des questions d'énergie de source renouvelable  
T 450 536-0843 / C 514 792-3663 / ckimc21@gmail.com

**POUR INFORMATION :**

André Bélisle, président AQLPA  
T 418 642-1322 poste 223 / C 418 386-6992 / andre.belisle@aqlpa.com



Association québécoise de  
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
484, route 277  
Saint-Léon-de-Standon (QC) G0R 4L0

Téléphone : (418) 642-1322  
Télécopieur : (418) 642-1323  
Courriel : info@aqlpa.com

## Table des matières

Introduction.....	4
Présentation de l'AQLPA .....	5
Mission de l'AQLPA.....	5
Préoccupations de l'AQLPA dans le dossier actuel.....	5
Présentation de l'auteure de ce document.....	5
Sortir le Québec du nucléaire dès que possible .....	6
Sortir la région de son rôle de zone à risques coûteux .....	8
Profiter de la nouvelle stratégie énergétique .....	10
Conclusion .....	11

## Introduction

Le 31 décembre 2012, le Québec a tourné le dos à l'énergie nucléaire, une décision courageuse mais également basée sans aucun doute sur le profond déséquilibre entre le niveau très élevé de risques (sanitaire, environnemental et économique) et les faibles bénéfices qui en découlaient. Il faut comprendre que le Québec est dans une situation très avantageuse puisque les grands barrages existants fournissent plus de 95 % de l'électricité nécessaire pour le Québec et qu'il existe maintenant plusieurs sources d'énergie renouvelable pour combler la demande énergétique.

À titre de membre de la coalition MQSN, l'AQLPA est étonnée de ne pas avoir été invitée à participer à cette commission et que, de fait, un seul groupe environnemental ait été invité alors que de nombreux groupes représentant des intérêts économiques ont été, eux, invités. Nous comprenons que la Commission a convoqué les organisations par invitation ciblée, d'où la raison pour laquelle nous n'avons pas été averties précédemment. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est un acteur majeur dans les questions énergétiques et le seul intervenant environnemental sur les questions de qualité de l'air, deux aspects qui doivent être discutés par cette commission. L'AQLPA remercie toutefois la Commission de lui permettre de déposer ce mémoire.

L'AQLPA s'inquiète également de l'absence de spécialistes du milieu de la santé, alors que cette question aurait dû être au cœur des débats, les risques sanitaires liés aux centrales nucléaires étant de plus en plus démontrés.

Tout en reconnaissant que les coûts de la réfection et la transmission des dettes vers les générations futures est un argument sans équivoque qui prône en faveur du déclassement immédiat, l'AQLPA croit qu'il est irresponsable de ne considérer que les aspects économiques dans la fermeture du Gentilly et le déclassement de celle-ci. Il en va de même pour la diversification économique dont les opportunités sont intéressantes, pour peu que l'on ne s'en tienne pas uniquement à des critères économiques de développement, mais en respectant la planification régionale.

Bonne lecture!



Kim Cornelissen  
Vice-présidente AQLPA

## Présentation de l'AQLPA

Fondée en 1982, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) s'est donnée pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, à la fois pour la santé des humains que des écosystèmes.

### Mission de l'AQLPA

Afin de réaliser sa mission, l'AQLPA:

- Assure une veille stratégique sur les questions liées à la qualité de l'air, les changements climatiques et les polluants atmosphériques;
- Sensibilise et informe les intervenants du milieu face aux méfaits de ce type de pollution: citoyens, groupes, organismes, industries, commerces et gouvernements;
- Fait la promotion d'idées, de stratégies et de recommandations visant la réduction des polluants;
- Mobilise les intervenants du milieu autour de projets communs et rassembleurs favorisant ainsi une concertation et des échanges constructifs;
- Représente et fait connaître les intérêts, les choix, les préoccupations ou encore les positions des intervenants du milieu auprès des décideurs;
- Collabore à des accords communs;
- Participe activement à tout mandat confié par les différents paliers de gouvernements;
- Agit activement sur le terrain;
- Élabore un centre de documentation et offre un service de conférences.

### Préoccupations de l'AQLPA dans le dossier actuel

L'AQLPA fait partie de la coalition *Mouvement Sortons le Québec du nucléaire* (MSQN) depuis plusieurs années, et ce, en raison de son rôle de promotion des énergies de source renouvelable – ce que n'est pas le nucléaire, de sa défense de la qualité de l'air et de son rôle d'éducation populaire.

### Présentation de l'auteure de ce document

Kim Cornelissen est vice-présidente de l'AQLPA. Elle est également responsable des questions en lien avec les biocarburants, les énergies de source renouvelable et les hydrocarbures. Elle détient une maîtrise en études urbaines de l'Université du Québec à Montréal et s'est mérité le Prix 2008 de l'Institut de recherche en économie contemporaine du Québec (IRÉC) pour son mémoire traitant du développement du biogaz comme biocarburant en Suède selon un partenariat public-privé entre Volvo et la ville de Göteborg.

Kim Cornelissen est conférencière internationale (Suède, France, Maroc). Elle est élue municipale de Saint-Marc-sur-Richelieu et propriétaire d'une entreprise de services-conseil en développement régional et international.

## Sortir le Québec du nucléaire dès que possible

À l'instar des autres membres de la coalition MSQN, l'AQLPA salue la décision du gouvernement québécois pour ce qui est de fermer la centrale Gentilly II et de procéder à son déclassement. L'AQLPA est du même avis que la MSQN, à l'effet qu'il soit possible de déclasser celle-ci de façon rapide, comme recommandé par l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN). Celle-ci mentionne :

*«...l'ASN recommande que la stratégie de démantèlement immédiat soit appliquée au démantèlement des installations nucléaires de base en France, dans la mesure où celle-ci permet **notamment de ne pas faire porter le poids des démantèlements sur les générations futures**, tant sur les plans techniques que financiers. »<sup>1</sup>*

Cette recommandation de l'ASN est d'ailleurs conforme avec la définition du développement durable (article 2) de la Loi sur le développement durable du Québec:

*« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »*

Il s'agit d'une Loi que les ministères et organismes gouvernementaux – dont Hydro-Québec – sont tenus de respecter (article 3) :

*« Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, il y a lieu d'entendre par l'« Administration », le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes du gouvernement et les entreprises du gouvernement visés par la Loi sur le vérificateur général. »*

Par ailleurs, la fermeture de Gentilly 2 constitue une première étape importante mais son démantèlement immédiat – ainsi que Gentilly 1 – l'est tout autant, d'autant plus qu'une bonne partie des coûts a déjà été réservée à ces fins, et ce, tant du côté québécois que fédéral. Le gouvernement du Québec doit étudier la faisabilité de la feuille de route proposée par le MSQN :

- *« Enlèvement du combustible irradié et de l'eau lourde contaminée du réacteur de Gentilly-2 et sécurisation des éléments toujours critiques de Gentilly -2. Approbation des plans de déclassement de Gentilly-1 et Gentilly-2 (horizon de 3 ans).*

---

<sup>1</sup> **Autorité de sûreté nucléaire.** Mise à l'arrêt définitif, démantèlement et de déclassement des installations nucléaires de base en France. Guide de l'ASN INB. Guide no. 6 Version du 18 juin 2010. Les caractères gras sont de l'AQLPA.

- *Démantèlement de la centrale Gentilly-1, en dormance depuis 35 ans, au frais de son propriétaire, le gouvernement fédéral, en utilisant la main d'œuvre régionale spécialisée. Ce démantèlement servira de chantier-école pour Gentilly-2 dans un environnement plus sécuritaire (horizon maximal de 10 ans).*
- *Démantèlement de la centrale de Gentilly-2 à partir de la dixième année (horizon 20 ans).*
- *Décontamination des sites et sécurisation des déchets (horizon 20 ans). »<sup>2</sup>*

Non seulement le démantèlement des deux centrales nucléaires sur un horizon 20 ans permettra de sortir définitivement le Québec de la dangereuse aventure nucléaire en une génération (sauf pour ce qui est de la question des déchets) mais, comme mentionné par l'ASN, **«La stratégie de démantèlement immédiat permet également de bénéficier des connaissances et compétences des équipes d'exploitation, indispensables lors des premières opérations de démantèlement. »<sup>3</sup>**

Ce que ça veut dire, c'est que si le démantèlement tarde, ces *connaissances et compétences* pourraient bien ne plus être disponibles, ce qui créerait alors des problèmes techniques et des coûts supplémentaires qui peuvent être évités actuellement en procédant au démantèlement immédiat. Ce faisant, cette opération permet de conserver probablement plusieurs emplois hautement qualifiés en augmentant leur niveau d'expertise déjà élevé. Cette expertise de pointe pourra par la suite être exportée puisque le démantèlement et déclasserement de centrales nucléaires est prévu dans plusieurs pays, tels que les États-Unis, la Suisse et l'Allemagne.<sup>4</sup> En plus de ces emplois hautement spécialisés, un fonds de diversification économique de 200 \$ millions de dollars a été prévu pour la région. Mais que doit-on en faire?

---

2 <http://aqlpa.com/actualites/communiqués/537-demantelement-du-complexe-nucleaire-gentilly.html>

3 voir note 2.

4 <http://www.lapresse.ca/environnement/economie/201209/12/01-4573270-il-serait-profitable-de-declasser-gentilly-2-estime-une-coalition.php>

## Sortir la région de son rôle de zone à risques coûteux

Gentilly et la région de Bécancour font partie de la région Centre-du-Québec, détachée depuis quelques années de la région de la Mauricie, à proximité de l'autre côté du fleuve, en face de Trois-Rivières. Elle est identifiée actuellement comme région à haut risque et à projets énergétiques coûteux sans rentabilité pour le Québec (Gentilly 2, mais également la centrale de TCE<sup>5</sup>). La région devrait donc profiter du fonds de diversification économique pour réorienter ses investissements et son développement afin de répondre davantage à sa planification régionale, comme on peut le constater à la lecture des plans quinquennaux des Conférences régionales des élus du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

L'expression *diversification économique* indique bien que l'idée n'est pas de retomber non plus dans le même vieux modèle mono-industrie : la région de la Mauricie continue à en souffrir considérablement, entre autres parce que cette mono-industrie s'inscrit dans un contexte de crise forestière et avec un taux de chômage élevé.<sup>6</sup>

De fait, la planification régionale démontre l'intérêt de ces deux régions pour un modèle de développement davantage en conformité avec les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par exemple, lorsque l'on consulte les orientations de la région Centre-du-Québec, aucune n'est en lien avec le maintien d'une centrale nucléaire :

1. Identification de la région;
2. Sentiment d'appartenance;
3. Communications;
4. Responsabilisation et sensibilisation des individus et des collectivités;
5. Intégration sociale, économique et professionnelle de notre capital humain;
6. Régionalisation et décentralisation des services et des pouvoirs;
7. Entrepreneurat;
8. Optimisation de l'utilisation des ressources;
9. Diversification des ressources existantes.

Plusieurs des orientations vont même bénéficier de la disparition d'une telle infrastructure. En effet, la présence d'une centrale nucléaire sur un territoire peut difficilement être source de fierté ou de sentiment d'appartenance et n'apporte pas beaucoup de possibilités pour l'intégration sociale, économique et professionnelle du capital humain.

---

<sup>5</sup> <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/260926/un-milliard-de-couts-inutiles-pour-hydro-quebec>

<sup>6</sup> [http://www.cre-mauricie.qc.ca/doc\\_uploads/cre/documents/la-cre/Plan-quinquennal-Mauricie-2010-2015.pdf](http://www.cre-mauricie.qc.ca/doc_uploads/cre/documents/la-cre/Plan-quinquennal-Mauricie-2010-2015.pdf) p. 5

Par ailleurs, on retrouve dans la planification régionale<sup>7</sup> des indices du désir de la région de développer davantage son potentiel de protection et mise en valeur de l'environnement :

- **2.2 Augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyennes et citoyens de la région Centre-du-Québec.**
- **4.2 Sensibiliser et former les individus et les collectivités en matière de développement durable**
- **8.1 Améliorer la qualité de l'eau**
- **9.2 Développer les créneaux d'activités économiques liés à l'environnement**

La région Centre-du-Québec se dit « pionnière du mouvement communautaire et écologique au Québec » (p.3) et mentionne également que « (l)'énergie renouvelable contribue à soutenir la diversification de l'économie centricoise. » (p. 10).

On retrouve également l'intérêt pour les énergies renouvelables dans la planification régionale de la Mauricie, à l'orientation 1.2 :

- **Développer les secteurs à fort potentiel pour la région<sup>8</sup>**

Le plan précise : « Les énergies vertes : la Mauricie est reconnue pour son expertise dans ce créneau voué à un brillant avenir avec la présence d'entreprises et de centres de recherche dynamiques. »

On sent donc cette volonté des deux régions du Québec de se développer davantage selon les principes du développement durable, entre autres pour ce qui est des questions énergétiques.

En fermant la centrale de Gentilly 2 et en la déclassant en 20 ans, incluant Gentilly 1, la région de Gentilly-Bécancour peut penser qu'en une génération, elle sera beaucoup moins à risque. C'est également le cas de l'ensemble du Québec puisqu'un accident aurait eu des conséquences majeures sur l'ensemble du territoire québécois. Il reste encore des risques associés aux déchets nucléaires déjà produits et à la proximité des usines nucléaires en Ontario et aux États-Unis. Le Québec et la région de Bécancour peuvent toutefois déjà planifier dans une optique qui vise à développer une expertise en diminution des risques.

---

<sup>7</sup> Plan quinquennal de développement 2008-2013 de la région Centre-du-Québec.

<sup>8</sup> [http://www.cre-mauricie.qc.ca/doc\\_uploads/cre/documents/la-cre/Plan-quinquennal-Mauricie-2010-2015.pdf](http://www.cre-mauricie.qc.ca/doc_uploads/cre/documents/la-cre/Plan-quinquennal-Mauricie-2010-2015.pdf) page 6.

## Profiter de la nouvelle stratégie énergétique

Dans sa stratégie (2006-2015), le Gouvernement du Québec ne se positionne pas sur la fermeture de Gentilly 2, précisant qu'il était trop tôt pour se prononcer sur la réfection ou non. Le gouvernement d'alors se félicitait toutefois que l'hydro-électricité lui permette de ne pas avoir à construire d'autres centrales nucléaires :

*« Grâce à ses ressources hydroélectriques, le Québec évite une telle voie. La stratégie énergétique permet au gouvernement de se donner les moyens d'écarter toute construction de nouvelles centrales nucléaires au Québec.<sup>9</sup> »*

Une nouvelle proposition de stratégie énergétique devrait voir le jour d'ici quelques mois au Québec. Or, il s'agit là d'un synchronisme fort intéressant pour la région de Bécancour qui, plutôt que de penser uniquement en termes d'économie, pourrait participer activement aux travaux de la nouvelle stratégie énergétique et proposer des activités en lien avec le développement des énergies renouvelables et l'environnement. Étant située au centre des villes de Victoriaville et de Trois-Rivières, celle-ci pourrait utiliser une portion des fonds de diversification économique pour développer le créneau « énergies renouvelables et environnement » qui viserait le premier principe des 3-R, la réduction des énergies de source fossile et l'efficacité énergétique.

Ce créneau pourrait fois intégrer le développement de l'expertise à la fois en lien avec le démantèlement des centrales nucléaires et avec l'écologie industrielle (synergie des sous-produits) pour laquelle la région est un leader au Québec<sup>10</sup>. La région pourrait également miser sur la production de biométhane (production de gaz naturel de source renouvelable et de fertilisant naturel plutôt que l'utilisation de gaz naturel pour produire des fertilisants chimiques!) en profitant de l'expertise en provenance de Victoriaville.

Dans les trois cas, il s'agit de diminuer fortement la consommation de combustibles non-renouvelables (nucléaire, gaz naturel et mazout), de remplacer le gaz naturel fossile par du gaz naturel renouvelable tout en diminuant les risques liés à l'énergie. La région conserverait son image et son rôle industriels tout en développant un créneau qui a de l'avenir. C'est d'autant plus intéressant qu'il serait alors cohérent d'y greffer des entreprises qui répondent aux nombreux besoins des ICI (industries, commerces, institutions) pour réaliser des mesures d'efficacité énergétique, cette dernière étant l'une des priorités gouvernementales et devrait se retrouver de nouveau dans la nouvelle stratégie énergétique du Québec. Il s'agit là d'un créneau

---

<sup>9</sup> <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf> Page 27.

<sup>10</sup> [http://www.spipb.com/parc/infrastructures\\_industrielles/matieres\\_premieres\\_produits\\_et\\_sous-produits/](http://www.spipb.com/parc/infrastructures_industrielles/matieres_premieres_produits_et_sous-produits/) et [http://www.sadcnicoletbecancour.ca/fr/services\\_aux\\_entreprises/developpement\\_durable/](http://www.sadcnicoletbecancour.ca/fr/services_aux_entreprises/developpement_durable/)

qui permet la diversification des emplois (de très spécialisés à manuels, pour femmes et pour hommes, etc.) et qui demeurent profondément liés à l'identité régionale.

Ce virage du nucléaire vers la réduction de la consommation d'énergies de source fossile contribuerait grandement à rendre tangibles les deux premières orientations stratégiques de la région Centre-du-Québec : le *sentiment d'appartenance* et le *développement identitaire*.

## Conclusion

Maintenant que les deux centrales nucléaires du Québec ne sont plus en opération, la région du Bécancour – et le Québec également – peuvent se développer davantage selon les principes de développement durable, entre autres en minimisant les risques, tout en tirant profit de l'expertise précieuse déjà présente en énergie et en environnement. Le fait d'inclure les questions environnementales et sanitaires dans le débat de Gentilly 2 confirme la justesse de la décision économique de fermer et maintenant de démanteler rapidement Gentilly 2 (et Gentilly 1). C'est une évidence.

En tournant la page du nucléaire, l'opportunité est maintenant là de penser autrement pour l'avenir, entre autres pour ce qui est du fonds de diversification économique. Il est possible d'effectuer un virage à 180 degrés qui va dans le sens des orientations stratégiques régionales, y compris pour ce qui est du développement économique.

Si cela se concrétise, le Québec pourra tirer fierté de la transformation de cette région centrale, jadis à risques élevés, aura su conserver son caractère industriel tout en devenant un centre d'expertise à la fine pointe du développement de l'économie environnementale.